LYCEE MARSEILLEVEYRE - MARSEILLE

COMPTE FINANCIER 2023

L'instruction M9.6 prévoit deux parties :

I Le compte rendu de gestion (paragraphe 4.3.3.1) présenté par l'ordonnateur ou le secrétaire général.

Il Le compte financier et l'analyse financière (paragraphe 4.3.3.2) présenté par l'agent comptable.

L'agence comptable est constituée de 4 lycées et de 3 collèges (lycée Marseilleveyre, Leau, Mistral et Poinso-Chapuis et les collèges Gyptis, Marseilleveyre et Pasteur).

I Le compte-rendu de gestion

Le lycée Marseilleveyre héberge le collège Marseilleveyre dans un site de 13 hectares.

Le lycée compte 83 enseignants et 1152 élèves ; 6 personnels (dont 1 totalement au service du collège) et 38 agents régionaux s'occupent de la cité scolaire. Un chef d'établissement est ordonnateur des deux établissements de la cité scolaire mixte, le lycée Marseilleveyre et le collège Marseilleveyre. Le lycée porte les dépenses « structurelles » dans le service Administration et Logistique (ALO) : énergie, maintenance des bâtiments.

A. EVOLUTION SUR LES 5 DERNIERES ANNEES

	ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023	variation par service
AP	DEPENSES	200 162,22	81 431,43	104 472,44	252 030,15	271 534,55	
	RECETTES	200 245,91	75 872,92	116 301,88	235 714,86	303 597,92	32 063,37
VE	DEPENSES	142 990,14	226 673,55	227 625,46	242 161,09	213 261,76	
	RECETTES	142 990,14	226 673,55	227 625,46	242 161,09	213 261,76	0,00
ALO	DEPENSES	601 812,00	599 166,13	546 156,99	481 742,12	1 063 702,75	
	RECETTES	649 058,85	587 608,44	542 337,89	499 656,19	1 080 618,25	16 915,50
SRH	DEPENSES	605 979,94	358 038,48	482 815,65	599 490,77	637 662,97	-26 115,67
	RECETTES	611 662,46	358 790,00	475 215,38	599 600,47	611 547,30	
SBN	DEPENSES	163 869,00	185 180,00	197 908,58	231 854,79	261 790,00	
	RECETTES	163 869,00	185 180,00	197 908,58	231 854,79	261 790,00	0,00
TOTAL	DEPENSES	1 714 813,30	1 450 489,59	1 558 979,12	1 807 278,92	2 447 952,03	
	RECETTES	1 767 826,36	1 434 124,91	1 559 389,19	1 808 987,40	2 470 815,23	
	RESULTAT	53 013,06	-16 364,68	410,07	1 708,48	22 863,20	22 863,20
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	60 657,62	-8 365,94	8 718,99	2 211,20	23 365,92	
OPC	DEPENSES	119 259,60	62 693,10	31 635,69	17 537,24	18 950,46	
	RECETTES	119 259,60	92 952,57	31 635,69	20 589,96	18 950,46	
			(sortie d'inventaire)		(sortie d'inventaire)		

Le service des Activités pédagogiques (AP) confirme en 2023 l'exercice 2022 par le retour des mobilités et les projets Erasmus+.

Le service Vie de l'élève (VE) baisse de 12 % par l'effet de baisse équivalent de la masse salariale des assistants d'éducation.

Le service Administration et Logistique (ALO) est multiplié par un coefficient de 2.2 par le surcoût du gaz.

Le service de restauration et d'hébergement (SRH) rejoint en effectifs l'année 2019.

B. LES SERVICES

Service Activités Pédagogiques (AP) : 271 534.55 € en dépenses/ 303 597.92 € en recettes

	DEPENSES	OUVERTURE	CONSOMMATION	part	RECETTES	OUVERTURE	REALISATION	
	POLES PEDAGOGIQUES	52 154,12	38 624,38	14,2%	ETAT	4 550,00	1 350,00	0,4%
	MOBILITES ERASMUS	167 016,00	42 059,75	15,5%	REGION	102 925,28	89 646,41	29,5%
	MOBILITES HORS ERASMUS	166 342,00	148 773,48	54,8%	FAMILLES	261 405,00	149 225,69	49,2%
AP - Activités	PRELP REGIONAUX	43 027,16	40 555,54	15 50/	EUROPE	54 909,00	45 649,07	15,0%
pédagogiques	INES	3 750,00	1 521,40	15,5%	DONS		3 133,55	1,0%
					LOCATIONS	8 500,00	9 874,00	3,3%
					RECETTES EXCEPTIONNELLES	4 719,00	4 719,00	1,6%
	TOTAL	432 289,28	271 534,55	100%	TOTAL	437 008,28	303 597,72	100%

Cette année le service AP présente davantage de recettes par volonté d'imputer dans ce service toutes les recettes de location, les recettes exceptionnelles (prescription ou régularisation favorable de dépenses 2022) qui pourraient alimenter le service ALO et une recette non prévue du projet WAF Erasmus+.

De bas en haut, quelques observations :

- Des crédits d'Etat sont reportés en 2024

- Les projets d'équipements régionaux assurent l'équipement des sciences expérimentales et de la section cinéma.
- Les mobilités atteignent 189 392.02 € : nos élèves sont allés en Egypte, en Slovénie, en Italie, en Espagne, au Maroc, en Irlande, en Grande-Bretagne, au Canada, aux Etats-Unis et à Paris. Les familles ont financé 79 %, l'Europe 12 %, l'APEM et l'amicale des anciens 2 950 €.

Service Vie de l'Elève (VE) : 242 161.09 € (227 625.46 €)

	Fonds régional pour la restauration	1 000,00	1 305,77	0,6%	REGION	11 000,00	9 460,77	4%		
	Tarifcation sociale régionale boursier	10 000,00	8 155,00							
VE Viada	Education à la santé et à la citoyenneté	1 600,00	399,00	0,2%						
VE - Vie de l'élève	Fonds social lycéen et collégien	2 000,00	7 948,70	3,7%	ETAT	245 600,00	203 800,99	96%		
	Fonds social des cantines	2 000,00	0,00	0,0%		243 000,00	203 800,99	203 000,33	203 000,33	3076
	Paye des assistants d'éducation	240 000,00	195 453,29	91,6%						
		256 600,00	213 261,76	96,2%		256 600,00	213 261,76	100%		

Les fonds sociaux ont essentiellement servi aux mobilités, le fonds social de restauration de la Région a suffi pour couvrir les besoins de la cantine. Le rectorat a ajusté les crédits en cours d'année. Le lycée a pu répondre à toutes les demandes des familles. La paye des assistants d'éducation en 2022 s'élevait à 222 868,51 €.

Service Administration et Logistique (ALO) : 1 063 702.75 € (481 742.12 €) en dépenses / 1 080 618.25 € (499 656,19 €)

	CADRE DE VIE	143 700,71	282 037,85	26,5%	REGION	545 513,88	547 022,42	50,6%
	COMMUNICATION	19 500,00	37 906,43	3,6%	COLLEGE	470 011,83	471 154,00	43,6%
ALO-	ENERGIE (hors restauration)	852 325,00	693 168,50	65,2%				
Administration et logistique				0,0%	RECETTES DIVERSES Opérations		781,00	0,1%
	Opérations spécifiques patrimoniales	50 000,00	50 589,97	4,8%	spécifiques patrimoniales	50 000,00	61 660,83	5,7%
		1 065 525,71	1 063 702,75	100,0%		1 065 525,71	1 080 618,25	100,0%

Le surcoût du gaz 685 054 € en 2023 (122 194.54 € en 2022) multiplié par 5.6 est le facteur majeur explicatif de l'explosion annoncée en décembre 2022 au moment du vote du budget.

Le report de charges 2023 sur l'exercice 2024 de 136 375.54 € (la facture de gaz de décembre) sera prise en charge par la Région, mais ne doit pas masquer une structure de dépenses supérieures aux recettes pour ce service. Le dialogue de gestion attendu depuis des années pourra vérifier que la vétusté de la cité scolaire coûte cher au lycée comme le révèle le domaine Cadre de vie.

Service de Restauration et d'Hébergement (SRH) : Dépenses 637 662.97 € (599 490.77 € en 2022) et recettes 611 547.30 € (599 600.47 € en 2022)

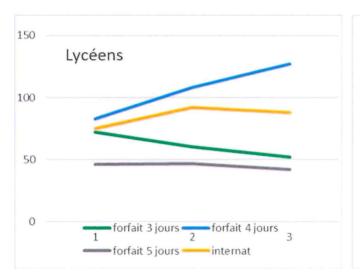
L'inflation des denrées alimentaires a conduit à creuser l'écart entre les dépenses et les recettes. Les forfaits demi-pension et internat ne couvrent pas les frais liés à l'énergie en temps normal et encore plus évidemment avec la crise énergétique en 2023. Deux éléments doivent être relevés dans ce contexte inflationniste :

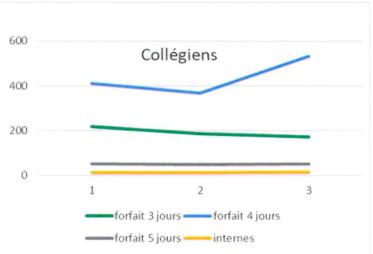
- Le passage à l'application Opale n'a pas permis le reversement de septembre-décembre 2024 à la Région de 45 956.75 € qui fera l'objet d'un prélèvement sur fonds de roulement en 2024.
- Pour la première fois, la Région a subventionné directement (39 948 €) en denrées alimentaires à défaut d'avoir élevé davantage les tarifs. Le service SRH a vocation à être financé par les usagers.

	ALIMENTATION	376 916,47	421 647,43	66%	LYCEENS	266 542,00	270 685,43	44%
Service de restauration et					COLLEGIENS	300 913,87	300 913,87	49%
d'hébergement	FONCTIONNENEMT	120 382,20	153 472,45	24%	REGION	39 948,00	39 948,00	7%
	REVERSEMENT A LA REGION	126 273,33	62 543,09	10%				
		623 572,00	637 662,97	100%		607 403,87	611 547,30	100%

Le profil des lycéens et des collégiens est totalement inversé : fort taux de demi-pensionnaires au collège 68 % et faible au lycée 18.9 %, 85 % des internes sont lycéens. Cette structure différente est atténuée en volume de recettes puisque l'écart entre les recettes des lycéens 44 % et des collégiens 49 % n'est plus que de 5 points.

Service de restauration		Lycée			Collège		
année scolaire	sept-21	sept-22	sept-23	sept-21	sept-22	sept-23	
exercice comptable	2022	2023	2024	2022	2023	2024	
DP 3 jours	72	60	52	216	185	171	
DP 4 jours	83	108	127	411	366	531	
DP 5 jours	46	47	42	52	49	52	
INTERNES	75	92	88	12	12	15	
total bénéficaires	276	307	309	691	612	769	
nombre total d'élèves	1 055	1 152	1 169	1 058	1 122	1 109	
taux de demi-pension	19,1%	18,7%	18,9%	64,2%	53,5%	68,0%	
taux d'internes	7,1%	8,0%	7,5%	1,1%	1,1%	1,4%	





Service SBN 261 790 € (231 855 € en 2023)

Année septembre	2019	2020	2021	2022	2023
Nb de boursiers	190	173	195	213	230
Nb d'élèves	811	969	1 055	1 152	1 169
Taux de boursier	23%	18%	18%	18%	20%
Montant total	163 869 €	185 180 €	197 909 €	231 855 €	261 790 €
Montant moyen	862 €	1 070 €	1 015 €	1 089 €	1 138 €
base 100	75,8	94,0	89,2	95,6	100,0

Le taux de boursiers progresse de deux points. Les parts de bourse ont été revalorisés en 2022. L'existence de plusieurs barèmes de bourse relativise la moyenne, simple indicateur.

Service Opérations en capital 18 950.46 €

Il s'agit de l'achat d'un autocommutateur (une méga box), outil essentiel pour la téléphonie de la cité scolaire financé par la Région.

B. NOTRE ESPACE

La programmation de la réhabilitation est relancée depuis septembre avec la mise en place d'un comité de pilotage et un appel à tous les usagers pour participer à la nouvelle cité scolaire. Le temps perdu est très coûteux dans tous les domaines : énergie (passoire thermique), réparations ponctuelles (cautères sur une jambe de bois) sur des équipements vétustes.

En septembre, un professionnel des espaces verts est enfin arrivé pour véritablement entretenir et éclaircir notre superbe cadre végétal et le lycée des Calanques apporte à nouveau deux jours par semaine son expertise en aménagement paysager : ce cadre extérieur nous permet de mieux vivre nos espaces intérieurs très dégradés.

L'installation d'un nouvel autocommutateur en janvier 2023 a permis au lycée de communiquer normalement, mais jusqu'en octobre le collège a vécu des périodes difficiles en raison d'un réseau informatique du collège autonome du lycée. La téléphonie passe désormais par le réseau informatique IP et plus sur le réseau cuivre vétuste comme les autres réseaux (eau-éclairage).

Le lycée fixe des priorités en concertation avec la Région et s'engage désormais à les tenir.

Des rénovations ponctuelles visibles, clôture Roy d'Espagne (priorité n°2), changement de portes d'accès (priorité n°3 et n°4), et moins visibles sur les réseaux d'eau, de gaz et d'électricité ont eu lieu par des travaux en maîtrise d'ouvrage régionale ou par le service de maintenance. L'éclairage des blocs sanitaires à l'internat (priorité n°1) prend du temps à s'étendre à l'ensemble des chambres. Les plaques de faux-plafond du préau du bâtiment 7 (priorité n°5) ont été remplacés en interne.

L'éclairage extérieur côté collège a été réalisé rapidement en novembre-décembre : l'identique doit être reproduit côté lycée en 2024.

Il Le compte financier et l'analyse financière

A Le compte de résultat

Un résultat positif de 28 463.32 € avec une capacité d'autofinancement de 28 966.04 € qui ne doit pas masquer un report de charges en 2024 de la facture de gaz de décembre 2023 de 141 000 €.

Le lycée Marseilleveyre a déjà connu cette situation déséquilibrée expliquée cette année 2023 par le surcoût du gaz. Il y a bien un problème systémique de recettes toujours non résolu.

B. Le bilan

ACTIF		PASSIF		
Actif immobilis	sé	Capitaux propres	3	
		Fonds de roulement immobilisé	925,15	1,2%
Immobilisations	78 383,12	Dotations	11 558,16	14,7%
		Subventions d'investissement	65 899,81	84,1%
		Cautionnement	6 800,00	1
		Fonds de roulement stocké	8 842,09	
		Fonds de roulement disponible	107 749,34	
Total (actif immobilisé)	78 383,12	Total (ressources stables)	201 774,55	123 391,43
Créances		Dettes / Avances		
Stock	8 842,09			
		Factures non parvenues	25 383,40	
Créances SRH à recouvrer	26 918,20	Avances familles SRH	19 833,04	
Acomptes mobilités	91 336,54	Avances familles mobilités	45 554,06	
Etat Bourses à recouvrer	485,65	Etat avances	17 413,13	
Région à recouvrer	78 532,10	Région avances	5 262,29	
Locations associations	3 639,00	Europe Erasmus +	75 691,60	
Collège	9 869,62	A régulariser	12 905,66	
Trésorerie	105 811,41			
Total (actif circulant)	325 434,61	Total (passif circulant)	202 043,18	123 391,43

De haut en bas, quelques observations du bilan :

- 1) La valeur des biens immobilisés s'élève 78 383.12 € financés à 84.1 % par des subventions d'investissement, des dotations 14.7 % et 1.2 % sur fonds de roulement.
- 2) Le fonds de roulement s'élève à 123 391.43 dont 107 749.34 € en disponible
- 3) Le solde avec les familles est en défaveur du lycée :
- trop de familles sans difficulté financière diffère le paiement des créances de la cantine.

Créances SRH à recouvrer	26 918,20	Avances familles SRH	19 833,04
	-7 08	35,16	

- le passage à l'application Opale en janvier 2024 a produit deux effets : retarder des encaissements pour éviter des problèmes de remboursement aux familles au moment des bilans financiers et payer le maximum d'acomptes aux voyagistes.

	-45	782,48	
Acomptes mobilités	91 336,54	Avances familles mobilités	45 554,06

4) Le solde avec l'Etat demeure favorable + 16 927.48 €

	16	927,48	
	485,65		17 413,13
		Etat avances programme 230	11 395,36
Etat Bourses à recouvrer	485,65	Etat avances programme 141	6 017,77

5) Le relation avec le Conseil régional est défavorable - 73 269.81 € au 31 décembre.

Autocommutateur / centrale téléphonique	20 000,00	Fonds social régional de restauration	127,23
PRELP SVT	10 000,00	Equipement de protection des lycéens	2 156,46
PRELP EPS	14 993,95	Ines 2024	1 911,60
CPES ouverture de section	10 046,95	Produits toxiques	1 067,00
Equipements cuisine	15 945,00		
PRELP PHYS	4 431,70		
Tarification sociale sept-dec 2023	3 115,00		
	78 532,60		5 262,29

A ce jour, il reste à recouvrer les 3 dernières lignes (à gauche en débit) : total 23 491.70 €.

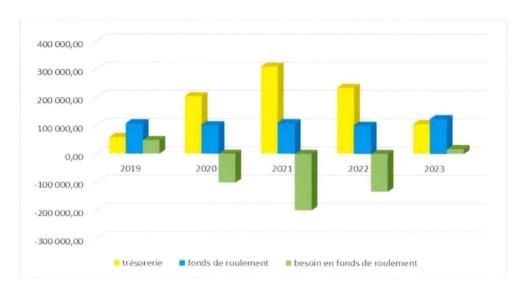
6) Il s'agit de facturations à l'ASPTT, au FID et au collège pour la période septembre-décembre 2023.

Locations associations	3 639,00
Collège	9 869,62

7) l'agence de Bordeaux a avancé 80 % de la trésorerie dès septembre dont 23 030 € de recettes en 2023.

C. Les indicateurs financiers

	2019	2020	2021	2022	2023
Fonds de roulement	107 348,21	100 716,47	108 396,26	99 509,39	123 391,43
base 100 en 2023	87	82	88	81	100
Jours FdR	23	26	26	20	19
Besoin de Fonds de roulement	48 446,02	-102 403,93	-200 119,20	-134 345,89	17 580,02
Trésorerie	58 902,19	203 120,40	308 515,46	233 855,28	105 811,41
base 100 en 2023	56	192	292	221	100
Jours de trésorerie	13	52	75	48	48
montant des comptes 60 à 65	1 644	1 395	1 512	1 766	2 391
(dépenses de fonctionnement)	577,77	673,44	484,21	768,82	761,94
base 100 en 2023	69	58	63	74	100
Taux moyen de charges à payer	7,2%	2,5%	7,4%	7,8%	1,1%
Taux de non recouvrement %	4,7%	10,1%	14,4%	10,4%	6,3%



- 1) Le montant du fonds de roulement de 123 391.43 € est insuffisant puisqu'il n'assure que 19 jours de fonctionnement au lieu du plancher de 30 jours préconisé. Le fonds de roulement disponible à 107 749.34 € empêche tout prélèvement pour des projets d'équipements par exemple.
- 2) Le taux moyen de charges à payer à 1.1% indique des règlements réguliers.
- 3) Le taux de recouvrement des créances atteint 93.7 %, taux difficile à améliorer.
- 4) La trésorerie connait régulièrement en cours d'année des niveaux bas en lien avec le fonds de roulement insuffisant : cela conduit à différer les règlements des factures de gaz pour assurer ceux des artisans à la trésorerie plus fragile.

Marseille, le 4 avril 2024

L'ordonnateur

Dominique Leporati